



## État certifié des inscriptions

*Article R. 521-31 al.2 du code de commerce*

Du chef de : **MALUSA IMMOBILIER**  
Adresse requise : **42 Avenue Marc Nouaux 33610 Cestas**  
N° d'identification : **987 676 889**  
Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement  
A la demande de : **GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX**

**Gages sans dépossession (à l'exception des gages portant sur un véhicule terrestre à moteur ou une remorque immatriculée) y compris gages des stocks et nantissements de l'outillage et du matériel pris antérieurement au 01/01/2022.**

*Article R. 521-2, 1° du code de commerce*

Néant

**Nantissements conventionnels de parts sociales (Sociétés civiles, SARL, SNC)**

*Article R. 521-2, 2° du code de commerce*

Néant

**Privileges du vendeur de fonds de commerce**

*Article R. 521-2, 3° du code de commerce*

Néant

**Nantissements conventionnels et judiciaires de fonds de commerce, artisanal, agricole**

*Article R. 521-2, 4° du code de commerce*



*Handwritten signature*

N° d'inscription du greffe : n°2024NFO00490 prise le 23/04/2024		Montant garanti
N° d'inscription national : n°33022024FC00489		
Date de péremption : 24/04/2034		
Contre (constituant/débiteur ou propriétaire du bien grevé) :	MALUSA IMMOBILIER	50 000,00 Euros
Adresse :	42 Avenue Marc Nouaux 33610 Cestas	
Au profit de :	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE AQUITAINE POITOU CHARENTES, 1 Parvis Corto Maltese 33000 Bordeaux	
Nature du fonds :	Commercial	
Acte :		
Type de l'acte :	Acte sous seing privé	
En date du :	19/04/2024	
Désignation du bien :	Un fonds de commerce d'agence immobilière comprenant l'ensemble des éléments mentionnés sur le bordereau d'inscription	
Siège du fonds grevé :	42 Avenue Marc Nouaux 33610 Cestas	
Intérêt :	4,39 %	
Date d'exigibilité :	15/04/2031	

**Déclarations de créances en cas d'apport de fonds de commerce**

*Article R. 521-2, 5° du code de commerce*

Néant

**Hypothèques maritimes à l'exception de celles enregistrés au registre international français**

*Article R. 521-2, 6° du code de commerce*

Néant

**Actes de saisies des navires à l'exception de ceux enregistrés au registre international français**

*Article R. 521-2, 7° du code de commerce*

Se rapprocher du greffe pour les saisies des navires

**Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau**

*Article R. 521-2, 8° du code de commerce*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Délivré le : 17/04/2026 à 14:11:45

Etat du chef de : MALUSA IMMOBILIER, 42 Avenue Marc Nouaux 33610 Cestas

Requis par : GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Le greffier



*[Signature]*

**Hypothèques fluviales**

Article R. 521-2, 9° du code de commerce

Néant

**Actes de saisies de bateaux**

Article R. 521-2, 10° du code de commerce

Néant

**Mesures d'inaliénabilité décidées par le tribunal**

Article R. 521-2, 11° du code de commerce

Néant

**Contrats de location et clauses de réserve de propriété**

Article R. 521-2, 12° du code de commerce

N° d'inscription du greffe : n°2024LOC01122 prise le 25/07/2024

N° d'inscription national : n°33022024CL01124

Date de péremption : 25/07/2029

Montant garanti

Contre (constituant/débiteur ou propriétaire du bien grevé) :

MALUSA IMMOBILIER

Adresse :

42 Avenue Marc Nouaux 33610 Cestas

Au profit de :

CORHOFI SAS, 1 Rue DES RIVIERES 69009 Lyon 9e Arrondissement

Domicile élu :

En son siège social

Désignation du bien :

Matériel d'équipement :

3X LIGHT AND PLAY

Désignation contrat :

Lieu de situation : 42 Avenue Marc Nouaux 33610 Cestas  
n°151263 du 29/05/2024

Intérêt :

non applicable

Date d'exigibilité :

01/05/2029

9 360,00 Euros

**Privilège du Trésor**

Article R. 521-2, 13° du code de commerce

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Délivré le : 17/04/2026 à 14:11:45

Etat du chef de : MALUSA IMMOBILIER, 42 Avenue Marc Nouaux 33610 Cestas

Requis par : GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Le greffier



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. M.' followed by a horizontal line.

**Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires***Article R. 521-2, 14° du code de commerce*

Néant

**Warrants agricoles***Article R. 521-2, 15° du code de commerce***Avertissement :**

**Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023,  
Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les  
tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.**

Néant

**Opérations de crédit-bail en matière mobilière***Article R. 521-2, 16° du code de commerce*

Néant

**Saisies pénales de fonds de commerce***Article R. 521-2, 17° du code de commerce*

Néant

**Arrêtés pris en application des articles L. 184-1 ou L. 511-11 code de la construction et de l'habitation  
portant sur un immeuble dans lequel est exploité un fonds de commerce aux fins d'hébergement***Article R. 521-2, 18° du code de commerce*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux  
Délivré le : 17/04/2026 à 14:11:45  
Etat du chef de : MALUSA IMMOBILIER, 42 Avenue Marc Nouaux 33610 Cestas  
Requis par : GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Le greffier



↓

**Nantissements judiciaires de parts sociales de sociétés civiles publiés antérieurement au 01/01/2022**

Articles 53 à 57 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 (abrogés)  
Articles R. 532-3 et R. 533-3 du code des procédures civiles d'exécution

**Avertissement :**

**L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.**

Néant

**Apports de trésorerie et délais de paiement autorisés par le juge-commissaire**

Articles L.622-17 III 2° et 3°, L. 631-14, L. 641-13 III du code de commerce ; R. 622-14 et R. 641-22 du code de commerce

Néant

**Protêts et certificats de non-paiement**

Art. L.511- 52 à L.511-60 c. com., Art. R.511-2 à R.512-1 c. com., Art. L.131-61 à L.131-68 c. mon. et fin. Art. R.131-46 à R.131-51 c. mon. et fin.

Néant

**Warrants autres qu'agricoles (pétroliers, hôteliers et industriels)**

Articles L. 523-1 à L. 523-15 et R. 523-1 du code de commerce ; L. 524-1 à L. 524-21 et R. 524-1 du code de commerce (abrogés)

Néant

Suite à l'ordonnance n°2021-1192 du 15 septembre 2021 et au décret n°2021-1888 du 29 décembre 2021, la publicité des nantissements judiciaires de parts de société civile est opérée uniquement par le dépôt en annexe au RCS de l'acte de nantissement signifié. Dès lors, nous vous invitons à consulter le registre du commerce et des sociétés auprès duquel la société dont les parts sont nanties est immatriculée.

Fin de l'état

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux  
Délivré le : 17/04/2026 à 14:11:45  
Etat du chef de : MALUSA IMMOBILIER, 42 Avenue Marc Nouaux 33610 Cestas  
Requis par : GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Le greffier



*Signature*